

0350965J  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE LE LANDRY  
29 AVENUE DE CORK  
35207 RENNES CEDEX 2  
Tel : 0299506626

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Erasmus +:

Le CA autorise le Chef d'Établissement à signer les contrats financiers qui fixent les modalités du soutien financier apporté au(x) participant(s):

1- choix option 1-le collège ne prend rien en charge, c'est le participant qui prend en charge les frais de séjour et de voyage, conformément aux coûts unitaires applicables.

2-versement de 80 % de la somme prévisionnelle calculée, dans les 30 jours calendaires suivant la signature du contrat par les 2 parties ou à la réception de la confirmation d'arrivée, et au plus tard à la date de début de la période de mobilité telle que spécifie à l'article 2.2.du contrat financier.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0